

Ce document liste les villes de la région Normandie qui ont mis en place des mesures d'aides pour les entreprises et les commerçants.

À noter, certaines villes n'ont pas mis à disposition de mesures particulières. Elles communiquent sur les services de la CCI Normandie, de l'Agence Développement Normandie, de la Direccte Normandie, de la Région Normandie.

### 14 / Calvados

#### Caen

(source : <https://caen.fr/actualite/covid-19-commerces-et-marches>)

Le service commerce de la ville de Caen a mis en place un standard spécifiquement dédié aux questions relatives aux commerces et aux marchés caennais : 02 31 30 44 14 (du lundi au vendredi de 9h à 16h).

#### Deauville

(source : <https://www.mairie-deauville.fr/ville/le-fil-dinfos-des-entreprises-et-commerces>)

La facturation des droits de terrasse et occupations des trottoirs sera ré-évaluée pour tenir compte de l'obligation de fermeture des commerces.

#### Vire

(source : <https://www.virenormandie.fr/informations-coronavirus/2437-25-03-2020-18h.html>)

Des groupes de travail sur la situation sanitaire locale et sur la situation des entreprises et des commerces locaux ont pu se mettre en place, en audioconférence et seront réunis chaque semaine.

#### Bayeux

(source : [bayeux.fr/fr/actualite/covid-19-les-dispositions-de-la-ville-de-bayeux-du-ccas-et-de-bayeux-intercom](http://bayeux.fr/fr/actualite/covid-19-les-dispositions-de-la-ville-de-bayeux-du-ccas-et-de-bayeux-intercom))

Le Maire de Bayeux a fait un courrier à destination des entreprises du territoire pour rappeler les mesures mises en place par le gouvernement, par la région et transmettre les contacts des services en Bayeux Intercom en mesure de répondre à leurs questions. [Télécharger le courrier.](#)

#### Lisieux Normandie

(source : <http://lisieux-normandie.fr/actualite-agglo/information-coronavirus/>)

Le service Développement économique est pleinement mobilisé pour répondre aux interrogations des chefs d'entreprises et particulièrement celles sur les dispositifs de soutien actuels et à venir mis en place par l'État et la Région Normandie.

## Vous êtes chefs d'entreprise et vous avez des questions ?

Pour la Normandie, vous pouvez contacter le 02 32 76 16 60 ou [norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr).

Pour l'Agglomération Lisieux Normandie :

Pauline VALADE / 06 21 78 71 09 / [pvalade@agglo-lisieux.fr](mailto:pvalade@agglo-lisieux.fr)

Philippe Peltier / 06 20 63 12 51 / [ppeltier@agglo-lisieux.fr](mailto:ppeltier@agglo-lisieux.fr)

Frédérique Salmon / 07 63 79 65 53 / [fsalmon@agglo-lisieux.fr](mailto:fsalmon@agglo-lisieux.fr)

Numéro unique de l'Agglomération : 02 31 61 66 00 (9h – 12h / 14h – 17h)

D'autres villes du Calvados qui n'ont pas mis de mesures particulières en place proposent en plus des liens listés au début du document celui de l'AE14.

## 27 / Eure

### Le Neubourg

(source : <https://www.leneubourg.fr/note-aux-entreprises-commerçants-et-artisans-du-pays-du-neubourg/>)

La Mairie reste à l'écoute des commerçants et entreprise. Vous pouvez envoyer un mail à [economie@paysduneubourg.fr](mailto:economie@paysduneubourg.fr). La Mairie se propose d'être le relai de vos situations, questions et requêtes auprès des instances dédiées aux entreprises et des représentants de l'État.

Pour toutes les entreprises, l'association **60 000 rebonds** (fédération d'associations territoriales, présente dans 31 villes) propose un coaching gratuit de 3h pour évoquer la situation qu'elles vivent et trouver les ressorts qui leur permettront de faire face, avec succès. Concrètement, tout entrepreneur qui en exprimerait le besoin peut s'adresser à l'antenne locale de 60 000 rebonds qui le mettra en contact avec un coach bénévole de l'association : 3h de coaching, soit 2 à 3 séances en visio ou par téléphone, seront proposées gracieusement aux entrepreneurs qui en feront la demande ICI en précisant dans l'objet « demande de coaching d'appui ». Ce dispositif exceptionnel sera opérationnel pendant toute la période de confinement.

## 50 / Manche

### Coutances

(source : <https://www.coutancesmeretbocage.fr/accueil/actu-covid-19/>)

Le service développement économique de la communauté de communes est à votre disposition pour tout renseignement au 07 84 95 63 27 ou par mail [deveco@communaute-coutances.fr](mailto:deveco@communaute-coutances.fr). N'hésitez pas à nous contacter.

**Cherbourg** (source : <https://www.cherbourg.fr/infos-services/solidarite-et-sante/coronavirus-2454.html>)

La ville invite tous les commerçants et artisans à transmettre en messagerie privée via la page Facebook **Shop in Cherbourg** leurs initiatives comme la vente en ligne, le portage à domicile, etc. Elles seront relayées au fur et à mesure sur les réseaux sociaux de la ville.

**Ma Ville, mon shopping** met à disposition sa plateforme à l'ensemble des commerçants et artisans du territoire. Ils peuvent se rendre sur [www.mavillemonshopping.fr](http://www.mavillemonshopping.fr), afin d'inscrire gratuitement leur boutique et mettre en ligne les produits qu'ils souhaitent vendre.

**Petitscommerces** lance une initiative nationale pour soutenir le commerce de proximité. Le principe ? Achetez des produits ou des services sous forme de bons cadeaux auprès des commerçants de votre ville, utilisables dès leur réouverture et jusqu'à la fin de l'année. Le site versera la somme dès à présent pour apporter un peu de trésorerie.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin continuera à soutenir son tissu économique en veillant notamment à maintenir par le télétravail, le traitement comptable de ses créances aux fournisseurs. Afin d'en faciliter la mise en œuvre, la ville invite l'ensemble de ses fournisseurs à privilégier exclusivement l'envoi de leurs factures par internet via le site dématérialisé « CHORUS PRO. » : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

## 61 / Orne

### Alençon

(source : <http://alencon.fr/actualites/detail/actualites/coronavirus-covid-19-point-de-situation-au-24-mars-2020-1/>)

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus et des mesures de soutien à l'économie et au commerce de la ville d'Alençon, Emmanuel Darcissac, Maire d'Alençon a mobilisé lundi 23 mars une cellule de coordination économique en partenariat avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les associations de commerçants (Office de Commerce et de l'Artisanat et Love Alençon)

Il a été décidé :

- La mise en place d'une ligne téléphonique dédiée aux commerçants, relais d'orientation des dispositifs existants et animés par l'Etat, la Région et les chambres consulaires (Chambre de commerce et Chambre des métiers et de l'artisanat), animée par la mission action Cœur de ville au 06 72 90 74 39.
- L'étude de la mise en place d'ici le 10 avril 2020 d'une plateforme internet de vente, « MarketPlace » locale réservée aux commerçants alençonnais et permettant une continuité de leur activité, avec mise en place d'un système de livraisons sécurisées aux clients sur le périmètre de chalandise de la Communauté urbaine.
- La suspension en urgence de l'ensemble des loyers des locaux d'activités commerciales et économiques loués par la Ville aux acteurs économiques.
- La saisine de l'ensemble des propriétaires bailleurs de locaux commerciaux les invitant à suspendre ou minorer les loyers dans le cadre du plan national.
- La mise en place d'une conférence bancaire associant l'ensemble des établissements bancaires dans leurs dispositifs de soutien et d'accompagnement des commerçants et artisans durant la période de confinement et lors de la sortie de la crise du COVID-19.
- L'examen en urgence des dispositifs d'aides et d'accompagnement financiers qui pourront être mis en œuvre. Une nouvelle aide financière directe pour la sauvegarde du commerce est actuellement à l'étude. Cette proposition à venir nécessite d'être coordonnée avec l'ensemble des mesures mises en place par l'État, la Région Normandie et la Communauté Urbaine pour préciser le cadre et l'enveloppe financière des aides locales.

De nouvelles dispositions pourront être étudiées dans les jours prochains selon l'évolution de l'épidémie de COVID-19, et les décisions gouvernementales, tant sur la durée de la période de confinement que sur les dispositifs de d'accompagnement et de soutien à l'activité économique et aux entreprises.

Il pourra être proposé dès le conseil municipal de mai 2020 une exonération totale des redevances d'occupation du domaine public des terrasses et étals pour 2020 (et 2021 ?) favorisant ainsi une relance de la fréquentation du cœur de ville et des quartiers, et de son activité économique dès lorsque la crise sanitaire sera passée.

Dans cette attente, par solidarité avec les commerçants et artisans de la ville et de l'ensemble du bassin alençonnais, les habitants sont invités à suspendre ou retarder leurs achats non essentiels et urgents, et à les réaliser auprès des entreprises locales, dès lors que l'ensemble des commerces pourront ré-ouvrir.

## 76 / Seine-Maritime

### Rouen Métropole

(source : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/actualite/2020/un-soutien-durgence-aux-entreprises-et-commerces-8771>) :

Dans cette période où le pays et le territoire sont durement touchés, la Métropole et la ville de Rouen se mobilisent pour soutenir les acteurs économiques locaux. Ce plan massif d'urgence de soutien à l'économie intervient en complément des mesures prises par l'État et la Région Normandie.

#### **Exonération de loyers et de taxes**

À partir de mars et jusqu'à fin mai inclus, les jeunes entreprises en création hébergées en pépinière faisant l'objet d'un accompagnement spécifique de la Métropole bénéficieront d'une exonération de leurs loyers.

La ville a également décidé d'annuler les loyers des commerces hébergés dans des cases commerciales propriétés de la collectivité durant la période d'épidémie. La situation des associations et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) payant un loyer à la Ville sera quant à elle étudiée au regard des pertes de recettes qu'elles subiraient du fait de la crise actuelle. Il sera également proposé l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et des droits d'occupations commerciales pour les commerces rouennais pour la période pandémique.

#### **Appel aux propriétaires de locaux commerciaux pour exonérer temporairement les commerçants du paiement de leur loyer et accorder des facilités de paiement**

Yvon Robert, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, adresse aux propriétaires de locaux commerciaux un véritable appel à la solidarité afin qu'ils participent à l'effort de soutien aux commerçants et artisans du territoire, durement impactés par les mesures sanitaires. Une telle solidarité peut s'exercer en accordant des facilités de paiement ou en exonérant temporairement les paiements des loyers.

#### **Suspension de la collecte de la taxe de séjour pour les hôteliers et hébergeurs professionnels indépendants**

Le secteur touristique est également fortement affecté par la crise actuelle. Afin de soulager la

trésorerie des hôteliers et hébergeurs indépendants, la collecte de la taxe de séjour sera reportée à la fin du dernier trimestre 2020.

### **Participation à la mise en place d'un fonds local de solidarité en faveur des entreprises particulièrement touchées par la crise sanitaire**

Le fonds de solidarité mis en place par l'État répond à des critères restrictifs. La Métropole travaille avec la Région Normandie à la mise en place en urgence d'un fonds de solidarité normand pour aider les TPE, les artisans et les commerçants, à surmonter la crise et à relancer leur activité dès la sortie de la période de confinement.

### **Être à l'écoute des entreprises**

Tout au long de cette période difficile, la Métropole va maintenir un contact personnalisé avec les entreprises du territoire, quelle que soit leur taille, ainsi qu'avec les associations filières et les clubs territoriaux, pour identifier les difficultés, relayer les informations, orienter les dossiers vers les dispositifs de soutien en place et adapter les interventions au plus près de la réalité des acteurs.

[Télécharger le formulaire de contact.](#)

### **Raccourcissement des délais de paiement des entreprises titulaires de marchés publics**

Dans le contexte, les marchés publics doivent continuer à être exécutés et les paiements doivent être honorés. La Métropole et la Ville vont s'attacher, pendant toute la période de crise, à raccourcir les délais de paiement des entreprises titulaires de marchés.

### **Le Havre**

(source : <https://www.lehavre.fr/actualites/epidemie-coronavirus-covid-19-la-ville-du-havre-mobilisee-pour-protoger-les-havrais-et>)

Pour aider les bars et restaurants confrontés à une cessation de leur activité, la ville du Havre exonère *a prorata temporis* ces commerçants de leurs droits de terrasse et de leur loyer. Pendant toute la durée de la fermeture imposée par l'État, aucun paiement ne sera à effectuer.

### **Dieppe**

(source : [https://www.dieppe.fr/actualite\\_generale/les-mesures-de-la-ville-pour-prendre-soin-des-habitants](https://www.dieppe.fr/actualite_generale/les-mesures-de-la-ville-pour-prendre-soin-des-habitants))

**Soutien aux commerçants.** Les commerçants, artisans, chefs d'entreprises et salariés qui rencontrent des difficultés peuvent contacter le 02 35 06 60 70 ou le 06 17 50 61 82. Une aide dans les démarches notamment pour mobiliser des fonds de soutien leur sera apportée.